



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 28 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations et les documents relatifs au projet de budget ont été transmis le 21 mars 2025.

Présents : M. Jean-Michel BLUTEAU, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise SERONDE, M. Alain FITAMANT, Françoise POLONI, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Françoise BERGOUNGNIU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR.

Absents, représentés : Mme Pascale PAOLANTONACCI représentée par M. Eric MALLET, M. Riad MAHMOUD représenté par M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Laurence MÉLART représentée par M. Patrick PRINCE, Mme Nathalie BLANCO représentée par M. Alex BOULON, Mme Laura LEFEBVRE représentée par Mme Françoise BERGOUNGNIU, M. Aram KALANYAN représenté par M. Patrice CALMEJANE, M. Hubert HADAD représenté par Mme Anne LECOEUR, M. Nathanaël BANCEL représenté par M. Jean-Marc MINETTO.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Serge ZARLOWSKI.

Les conseillers présents au nombre de 27, représentent la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

N°2

OBJET : Approbation du compte administratif de la Ville - Exercice 2024

[Nomenclature "Actes" : 7.1.2.1 Comptes administratifs, comptes de gestion]

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29, donnant compétence au Conseil municipal pour régler les affaires de la commune,

VU l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales relatif à la transmission du compte de gestion et à l'arrêté des comptes par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

VU la présentation effectuée en séance du compte administratif de la Ville de l'exercice 2024, ainsi que du compte de gestion de la Ville de l'exercice 2024 visé le 21 mars 2025 par Monsieur le Responsable du service de gestion comptable du Raincy,

VU le compte de gestion de l'exercice 2024 établi par Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Raincy pour la Ville de Villemomble,

VU le compte administratif de la Ville de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean Michel BLUTEAU, Maire,

VU sa présentation en commission des finances le 26 mars 2025,

CONSIDERANT que Monsieur Alex BOULON, a été désigné, à mainlevée à l'unanimité des suffrages exprimés, pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif,

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Michel BLUTEAU, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alex BOULON pour le vote du compte administratif,





Sortie de M. BLUTEAU.

DELIBERE

à la majorité par 21 voix pour (celles de Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, M. FITAMANT, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. AVRAMOVIC, Mme MÉLART, Mme BLANCO) et 13 contre (celles de Mme BERGOUIGNOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, M. HADAD, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, Mme LECOEUR, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR).

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur Jean-Michel BLUTEAU, Maire, de la présentation faite du compte administratif de la Ville de l'exercice 2024, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	10 172 251.40 €	47 688 002.90 €	57 860 254.30 €
Recettes	9 391 317.89 €	47 876 350.24 €	57 267 668.13 €
Résultat de l'exercice 2024	-780 933.51 €	188 347.34 €	-592 586.17 €
Résultats antérieurs reportés	1 565 771.71 €	3 085 147.02 €	4 650 918.73 €
Part affectée à l'investissement – exercice 2024 (compte 1068)	1 645 641.21 €		
Résultats de clôture de l'exercice 2024	784 838.20 €	3 273 494.36 €	4 058 332.56 €
Solde des restes à réaliser	-2 430 479.41 €	0 €	- 2 430 479.41 €
Résultat cumulé de l'exercice 2024	-1 645 641.21 €	3 273 494.36 €	1 627 853.15 €





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 4 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,
pour extrait conforme,

Le 2^{ème} Adjoint au Maire,



Monsieur Alex BOULON

